

Ilot des Ecoliers

Sainte-Gemme-la-Plaine

***A. Dossier d'enquête préalable
à la déclaration d'utilité
publique***

***4. Caractéristiques des
ouvrages les plus
importants***

L'opération « Ilot des écoliers » a pour objet la réalisation d'un nouveau quartier dans le centre-bourg de SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.

Le périmètre de projet étant situé en centre-bourg, il est desservi par l'ensemble des réseaux.

Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants de l'opération « Ilot des écoliers » sont décrites ci-dessous.

1.1. VOIRIE

Les chaussées de desserte principales auront une largeur suffisante pour permettre le double sens. Les voiries secondaires auront des caractéristiques proches de la chaussée principale. Des stationnements non résidentiels seront créés sur la voie publique.

Des liaisons douces seront créées sur l'ensemble du projet pour assurer une traversée sécurisée du projet.

Des stationnements publics seront créés sur la partie nord du projet à proximité de la Mairie et de l'école.

1.2. ASSAINISSEMENT

Le réseau à l'intérieur du lotissement recueillera uniquement les eaux pluviales, les eaux usées étant traitées à la parcelle (assainissement individuel).

2.1 Réseaux d'Eaux Pluviales

Les eaux de ruissellement des voiries et de drainage des parcelles seront collectées par un réseau implanté sur l'emprise de la voirie et dirigées vers un ouvrage de rétention situé sur la partie nord du projet.

1.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

La desserte eau potable sera effectuée suivant étude et exigences techniques du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

La protection incendie sera assurée par un poteau incendie à créer sur le projet.

1.4. ELECTRICITE

L'alimentation électrique basse tension sera effectuée en souterrain suivant étude et exigences techniques des services compétents.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

1.5. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication.

L'alimentation se fera à partir du réseau existant suivant étude des services techniques compétents.

Les travaux de génie civil seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

1.6. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements comprendront :

- ❖ Mise en valeur du patrimoine végétal existant (haies, fossés, ...)
- ❖ Engazonnement ou plantations arbustives sur accotement et le long des liaisons douces

1.7. EQUIPEMENTS PUBLICS

Un plateau sportif de type city-stade sera créé sur la partie nord du projet.

Un bâtiment devant accueillir l'extension de la salle de sport sera également construit dans la partie nord du projet.